

PROGRAMMATION LEADER 2024-2027

GAL PARC NATUREL DE GAUME

STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT
DU GAL PARC NATUREL DE GAUME

VADE-MECUM POUR L'APPEL À PRÉ-PROJETS

Le présent document reprend les éléments essentiels à porter à la connaissance des acteurs du territoire dans le cadre de l'appel à pré-projets, lancé le 15 décembre 2022.



Plus d'informations sur :

WWW.PARC-NATUREL-GAUME.BE



Table des matières

	Présentation du programme LEADER <i>Page 3 et 4</i>
	Rappel de la méthodologie <i>Page 5</i>
	Atouts, forces, opportunités, menaces <i>Page 6 à 28</i>
	La stratégie : thème fédérateur et objectifs <i>Page 29, 30 et 31</i>
	Les critères et la sélection des pré-projets <i>Page 32, 33 et 34</i>
	Calendrier <i>Page 35</i>
	La fiche de pré-projet <i>Page 36 et 37</i>

Présentation du programme LEADER

LEADER est l'acronyme de « **L**iaison **E**ntre **A**ctions de **D**éveloppement de l'**É**conomie **R**urale »,



C'est un programme européen qui découle d'un objectif spécifique et d'un objectif transversal de la **Politique Agricole Commune**.



Promouvoir l'emploi, la croissance, l'égalité entre les sexes, notamment la participation des femmes à l'agriculture, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie circulaire et la sylviculture durable

Moderniser le secteur par la promotion et le partage des connaissances, l'innovation et la numérisation dans l'agriculture et les zones rurales, et de favoriser leur adoption.



Présentation du programme LEADER



LEADER est un outil de développement territorial, partagé par plusieurs communes, qui concourt à affirmer le caractère multifonctionnel des zones rurales.

Des **besoins** ont été transposés dans le Plan Stratégique wallon pour la Politique Agricole Commune (PSwPAC)



Améliorer l'attractivité des zones rurales

- en répondant aux besoins de la population en préservant les services et commerces existants et en favorisant la création de services répondant aux besoins nouveaux, par exemple ceux liés au vieillissement de la population.

Encourager le développement du tourisme rural

- en préservant et en améliorant le cadre de vie des populations rurales.

Encourager le développement et l'utilisation des outils numériques

- en encourageant l'innovation, y compris sociale, la mutualisation et la coopération entre les acteurs des territoires ruraux.

Rappel de la méthodologie

Du 5 au 12 décembre 2022, **7 rencontres** ont été organisées un peu partout sur le territoire pour les citoyens et les organisations du territoire afin d'élaborer la nouvelle stratégie locale de développement.

**GAUMAIS ET FIER DE L'ÊTRE ?
ALORS DEVIENS ACTEUR DE
LA GAUME DE DEMAIN !**

Le Parc naturel de Gaume entame un nouveau programme d'actions LEADER 2023-2027 en menant des consultations avec vous, citoyens, et vous, acteurs locaux !

**7 LUNCHS À IDÉES
7 THÉMATIQUES**

ÉTALLE - ÉCONOMIE LUNDI - 05/12 DE 12H00 À 13H30 VALVERT - RUE DU BOIS 100, ÉTALLE	ROSSIGNOL - ENVIRONNEMENT JEUDI - 08/12 DE 12H00 À 13H30 LE PARC - TIERS-LIEU - RUE CAMILLE JOSET 1, ROSSIGNOL
FLORENVILLE - TOURISME MARDI - 06/12 DE 12H00 À 13H30 ESPACE RENCONTRE - RUE DU CHÂTEAU 3, FLORENVILLE	JAMOIGNE - AGRICULTURE VENDREDI - 09/12 DE 12H00 À 13H30 MAISON DES ARTISTES - RUE DU FAING, 10, JAMOIGNE
VIRTON - ÉNERGIE MERCREDI - 07/12 À 12H00 DE 13H30 BADGER PELLET - Z.I. DE LATOUR, VIRTON	ROUVROY - CULTURE & ÉDUCATION SAMEDI - 10/12 DE 12H00 À 13H30 PIED EN COULISSES - RUE D'HARNONCOURT 10, ROUVROY
	MUSSON - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE LUNDI - 12/12 DE 12H00 À 13H30 MUSÉE MINIER - CHEMIN DES LINETTES 1 - MUSSON

Plus d'informations sur les séances, les lieux de rencontres et l'inscription, rendez-vous sur le site : WWW.PARC-NATUREL-GAUME.BE

Parc naturel DE GAUME

Logo of the Parc naturel de Gaume and various regional logos.

1. Diagnostic du territoire

7 thématiques ont été abordés autour desquelles **plus de cent enjeux et défis** ont été abordés par les participants.

2. Stratégie de développement

Tous ces enjeux ont été rassemblés autour **d'1 thème fédérateur, de 4 grands objectifs stratégiques et de 9 objectifs opérationnels** validés en Assemblée Générale le 12 décembre 2022. (page 28 à 30)

3. Appel à pré-projets

À côté des critères d'évaluation, **la pertinence des appels à projet se fera sur base de ces objectifs**. Le cadre et le règlement du dépôt des appels à projet est rappelé en page 31.

Les ressources spécifiques et les **problématiques majeures du territoire** ont été identifiées à partir du diagnostic du territoire. Il s'agit d'une **description succincte**, mais appropriée du territoire, en quoi il est pertinent et cohérent d'un point de vue géographique, démographique, économique, culturel, urbanistique, environnemental, social, agricole et touristique. Sur base de ce constat, une **analyse Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces (AFOM)** est réalisée par thématique afin d'identifier les besoins et le potentiel de développement du territoire. **Les grands enjeux du territoire sont identifiés par thématique.**



Économie



AFOM Economie (1/3)

#	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
1	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance de la population supérieure à celle de la Région wallonne et de la Belgique 	<ul style="list-style-type: none"> • Disparités entre communes et tendances à la polarisation • Retombées économiques locales insuffisantes • Tendance à l'appauvrissement des services et à la disparition de commerces de proximité • Forte pression foncière et immobilière • Saturation des PAEC à hauteur de 95% et opposition à l'implantation de nouvelles activités en zones villageoises 	<ul style="list-style-type: none"> • Tendance à l'inversion des flux migratoires (urbains => campagnes) • Augmentation de la demande locale et stimulation de l'activité économique 	<ul style="list-style-type: none"> • Commerces, services et infrastructures insuffisants pour faire face à la croissance • Dégradation de l'environnement • Communes « dortoir »
2	<ul style="list-style-type: none"> • Population dynamique, relativement jeune par rapport à d'autres territoires et qualifiée 	<ul style="list-style-type: none"> • Disparités entre communes et tendances à la polarisation • Difficultés de recrutement sur le territoire • Accompagnement à l'entrepreneuriat à améliorer en général et pour les plus jeunes en particulier • Affaiblissement de la dynamique en matière de natalité 	<ul style="list-style-type: none"> • Population propice à l'innovation et à l'entrepreneuriat • Recherche de sens et modification de la relation au travail des populations les plus jeunes • Volonté de travailler en Belgique de la part de travailleurs frontaliers 	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement des disparités entre communes • Vieillesse de la population
3	<ul style="list-style-type: none"> • Revenus moyens par habitants élevés (proximité du Grand-Duché de Luxembourg) 	<ul style="list-style-type: none"> • Disparités entre communes et tendances à la polarisation • Forte pression foncière et immobilière • Forte dépendance au Grand-Duché de Luxembourg 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation/captation de d'investissements nécessaires à la transformation des activités économiques du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des revenus disponibles à l'investissement du fait de la crise économique • Accroissement de la précarisation dans certaines communes du territoire

AFOM Economie(2/3)

#	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
4	<ul style="list-style-type: none"> Taux de chômage inférieur à la Région wallonne et à la province de Luxembourg, emplois salariés et indépendants en croissance 	<ul style="list-style-type: none"> Disparités entre communes et tendances à la polarisation Emploi salariés : part de l'emploi privé à augmenter Emploi indépendants : croissance nettement inférieure à celle de la Région wallonne et de la province de Luxembourg 	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation des pouvoirs publics et reconnaissance par l'Europe des difficultés économiques propres à la province de Luxembourg (augmentation des plafonds d'aides aux entreprises) 	<ul style="list-style-type: none"> Diminution importante du nombre d'indépendants du fait de la crise énergétique/économique
5	<ul style="list-style-type: none"> Initiatives visant à favoriser l'investissement sur le territoire (ex. : Wallonia'Up) et à stimuler son économie (ex. : projet d'espaces de coworking et Tiers-Lieu, initiatives ADL, Idelux, UCM, communes etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Promotion économique du territoire à renforcer Accompagnement des investisseurs potentiels à améliorer 	<ul style="list-style-type: none"> Prise de conscience progressive de la population des atouts de la ruralité pour faire face aux défis alimentaires, environnementaux et énergétiques actuels Mieux définir ce qu'est l'économie rurale et ne pas la limiter à l'agriculture, bois et eau Tendances des investisseurs à investir localement 	<ul style="list-style-type: none"> « Prise de contrôle » du territoire par des investisseurs étrangers Prédominance de l'investissement foncier et immobilier
6	<ul style="list-style-type: none"> Richesses en eau, en quantité et en qualité : 3 couches aquifères (Sinémurien, Domérien et Bajocien) protégées par un couvert forestier Communes possédant leur propre réseau d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Aubange et Florenville ne possèdent pas leur réseau d'eau Augmentation des coûts liés à la gestion de l'eau pour les communes 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation significative de la valeur liée au changement climatique Augmentation des exportations de l'eau en Belgique Nouvelles exportations vers la France Augmentation de la valorisation de l'eau dans le secteur industriel (eau minérale, papèterie, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Epuisement et diminution de qualité de la ressource en cas de mauvaises gestion
7	<ul style="list-style-type: none"> Filière bois importante : cellulose, scieries, exploitation forestière, pellets, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Faiblesse du secteur de la transformation : peu de valorisation locale du bois Pas de gestion centralisée de la ressource notamment face aux exportations vers l'étranger 	<ul style="list-style-type: none"> Relancement de la filière dû à la volonté de la consommer plus local Large potentiel d'innovation (exemple Scidus) et d'utilisation, notamment en matière énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> Epuisement et diminution de qualité de la ressource en cas de mauvaises gestion Augmentation des épisodes climatiques extrêmes
8	<ul style="list-style-type: none"> Secteur agricole et de l'élevage développé, produits du terroir reconnus 	<ul style="list-style-type: none"> Secteur sous pression et transformations importantes à entreprendre dans les prochaines années 	<ul style="list-style-type: none"> Excellent positionnement du territoire pour répondre aux enjeux de la relocalisation alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> Impossibilité du secteur à se transformer Augmentation des épisodes climatiques extrêmes

AFOM Economie(3/3)

#	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
9	<ul style="list-style-type: none">• Potentiel touristique élevé du fait du patrimoine naturel, culturel, historique, etc.	<ul style="list-style-type: none">• Manque d'infrastructures et d'équipements et vieillissement de l'existant	<ul style="list-style-type: none">• Modification des comportements et tendance au tourisme de proximité	<ul style="list-style-type: none">• Impossibilité du secteur à se transformer
10	<ul style="list-style-type: none">• Bonne couverture réseau	<ul style="list-style-type: none">• Infrastructures digitales et technologiques pas assez développées• Mauvais état des routes• Infrastructures routières pas assez développées	<ul style="list-style-type: none">• Formation de la population au digital	<ul style="list-style-type: none">• Fracture numérique



Tourisme



AFOM Tourisme

#	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
1	Nombreux sentiers et chemins de randonnée (pédestre et cyclo) balisés et reconnus par le CGT ;	Manque d'infrastructures pour les vélos électriques : peu de bornes de recharge, peu de possibilité de location ;	Projets de développement, aménagement Foncier, etc. ;	Manque ou absence d'entretien du balisage - Labourage des chemins en servitude dans l'espace agricole ;
2	Nombreux sentiers thématiques développés pour les familles ;	Faiblesse de la mise en valeur des sentiers à l'intérieur des villages ;	Réseau RAVEL à développer : aménagement pour PBS ;	
3	Points de vue aménagés + présence de bancs, tables de pique-nique, etc. ;	Manque d'équipements sur des lieux moins touristiques ;	Développement de la découverte des paysages via la mobilité douce ;	Fermeture de points de vue paysagers par la végétation ;
4	Nombreux hébergements touristiques : chambres d'hôtes, gîtes, hôtels, campings, etc. ;	Hébergements touristiques de grande capacité ; Auberge de jeunesse ; Manque d'hébergements touristiques à faible coût	Développement d'hébergements touristiques respectueux de l'environnement.	Régression lente des infrastructures ou équipements touristiques établis dans les années septante ;
5	Plusieurs lieux de baignade : lac Conchibois à Saint-Léger, plages aménagées sur la commune de Florenville ;	Baignade non autorisée sur le site de Rabais ;	Repositionnement de la vallée de Rabais ;	
6	Nombreux points et lignes de vue dont certains aménagés offrant des vues lointaines (sommet des cuestas) et paysages grandioses à l'échelle de la Wallonie		Aménagements de points de vue – valorisation touristique ;	Forte sensibilité paysagère à la création d'écrans visuels par la végétation (parcelles forestières en lanière ou haies hautes)
7	Forte attractivité de la forêt dans le développement touristique ;		Développement du tourisme de promenade et de randonnée avec nécessité de dégagements et d'entretiens de points de vue. Augmentation de l'attrait pour le slow tourisme	Fermeture de certains points de vue peu entretenus ;
8	Présence de sites touristiques majeurs (Abbaye d'Orval ; Site de Montauban ; Plus beaux villages de Wallonie)	Manque de valorisation de certains patrimoines spécifiques (Exemple : patrimoine minier)	Pouvoirs subsidiant possible pour du patrimoine insolite.	
9	Attrait de la Vallée de la Semois		Développement de la biodiversité et d'un tourisme de qualité à travers la création du Parc national de la Vallée de la Semois.	



Énergie



AFOM Énergie (1/2)

#	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
1	Espaces sommitaux ouverts et venteux (géomorphologie des cuestas) ;	Espaces sommitaux peu nombreux et très en vue : vulnérabilité visuelle importante ; Nombreuses zones de préservation de la nature (Natura 200...) ;	Potentiel de développement éolien très localisé sur les sommets des cuestas ;	Sommets de cuestas recherchés pour leur potentiel éolien ; Manque de communication et d'échanges lors de grands projets d'infrastructures - Contestations récurrentes des riverains lors de grands projets d'infrastructures (syndrome NIMBY) ; Risque pour la biodiversité, et particulièrement l'avifaune riche et spécifique, ainsi que des populations de chiroptères « d'intérêt communautaire » ;
2	Rivières au cours naturel (Semois, Ton, Vire, etc.) – présence de nombreux méandres ; Nombreux anciens sites d'énergie hydraulique ;	Qualité des cours d'eau altérée par une pollution résidentielle associée à la présence humaine assez importante ;	Valorisation possible des ruisseaux, étangs, anciens moulins pour la production hydroélectrique ;	Absence d'épuration des eaux résidentielles ; Dégradation de la biodiversité aquatique ;
3	Ensoleillement favorable valorisable en énergie photovoltaïque ou thermique ; Importantes surfaces disponibles pour des installations photovoltaïques (toitures et sols artificialisés) ;	Incompréhension du grand public par rapport au marché de l'énergie en évolution constante (tarif prosumer, contrat d'injection, équilibre réseau, tarif fixe ou variable...) ; Taux d'octroi des certificats verts en chute libre pour le « grand » photovoltaïque ; Demande trop importante par rapport à l'offre des installateurs ; Procédures parfois lentes et complexes (projets pilotes, subsides, adaptation du réseau électrique...) ;	Potentiel de développement pour l'énergie photovoltaïque et accélération de la pénétration des énergies renouvelables dans notre mix énergétique ;	Electrification et technologisation à outrance (métaux technologiques...) ;
4	Surface forestière importante et agriculture bien présente ;	Procédures parfois lentes et complexes (permis d'urbanisme, projets pilotes...) ; Faible diversité dans les essences de bois ; Essences non adaptées aux changements climatiques ;	Possibilités importantes en biomasse-énergie et plus particulièrement bois-énergie et biométhanisation ;	
5	Présence d'une nouvelle plateforme bois-énergie supracommunale (plaquettes forestières) ;	Procédures parfois lentes et complexes (permis d'urbanisme...) ;	Développement de projets publics de chauffage au bois-énergie (réseaux de chaleur aux plaquettes...) ;	
6	Programme POLLEC pour les communes wallonnes (soutien pour ressources humaines et investissements Energie-Climat) - Coordinateurs POLLEC communaux/supracommunaux et PAEDC ;	Turn-over parfois important chez les responsables Energie communaux, et thématique énergétique pas encore assez prioritaire au niveau politique ; Délai trop court pour les appels à projets ;	Développement de projets Energie divers selon les PAEDC communaux, dont le cadastre énergétique des bâtiments communaux ;	

AFOM Énergie (2/2)

#	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
7	Davantage d'initiatives citoyennes qui voient le jour (coopératives énergétiques, fournisseurs d'énergie coopérative) ;	Procédures parfois lentes et complexes (projets pilotes, subsides, adaptation du réseau électrique...) ;	Développement de nouveaux projets d'économies d'énergie et d'énergie renouvelable, comme les communautés d'énergie ;	Nouvelles coopératives citoyennes qui peuvent déforcer celles déjà présentes (concurrence VS collaboration) ;
8	Présence accrue de structures pouvant accompagner les citoyens dans leurs démarches énergétiques (rénovation des logements, utilisation rationnelle de l'énergie, énergies renouvelables) ;	La multiplicité des structures existantes rend parfois complexe l'accès à l'information adéquate ;	Augmentation du nombre de projets d'économies d'énergie et d'énergie renouvelable ;	
9	Performance énergétique du parc immobilier relativement faible, particulièrement les logements (vieilles habitations villageoises, anciennes fermes...) ;	Pour une certaine partie de la population, précarité économique/sociale accentuée de par la proximité du Luxembourg ;	Nombreux projets de rénovation énergétique des logements, incluant parfois des matériaux biosourcés ;	Pénurie des matières premières au niveau mondial entraînant une augmentation considérable des prix et des délais (matériaux de construction, systèmes énergétiques...) ;
10	Conjoncture actuelle (coûts de l'énergie importants et en hausse) qui pousse de nombreux citoyens à entreprendre la rénovation énergétique de leur logement et à investir dans les énergies renouvelables, de même pour les bâtiments publics et les entreprises ;	Pour une certaine partie de la population, précarité économique/sociale accentuée de par la proximité du Luxembourg ;	Augmentation du nombre de projets d'économies d'énergie et d'énergie renouvelable ; Intérêt grandissant pour les solutions de stockage d'électricité (augmentation de l'autonomie énergétique) ;	Electrification et technologisation à outrance (métaux technologiques...) ; Pénurie des matières premières au niveau mondial entraînant une augmentation considérable des prix et des délais (matériaux de construction, systèmes énergétiques...) ;
11	Aides liées aux économies d'énergie et énergies renouvelables (UREBA, aides à l'investissement, primes Habitation, Rénopack, déductions fiscales, taux TVA réduit...) ;	La multiplicité des aides existantes rend parfois difficile l'accès à l'information adéquate ;	Augmentation du nombre de projets d'économies d'énergie et d'énergie renouvelable ;	Electrification et technologisation à outrance (métaux technologiques...) ; Demande parfois trop importante par rapport à l'offre des professionnelles ;
12	Milieu rural nécessitant des déplacements relativement longs ;	Mauvais état du réseau routier ; Faible disponibilité des transports en commun ;	Développement de la mobilité douce et de la mobilité durable ;	Electrification et technologisation à outrance (métaux technologiques...) ;
13	Nombreux projets-pilotes menés par la Parc naturel de Gaume ;	Manque de communication sur les résultats des projets ;	Développement de solutions énergétiques innovantes et pertinentes, accès à de ressources et aides diverses... ;	



Environnement



AFOM Environnement (1/3)

#	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
1 Eaux souterraines	<ul style="list-style-type: none"> - État des masses d'eau souterraines - Communes encore propriétaires de leur réseau distribution 		<ul style="list-style-type: none"> - Présence du castor pour reconstitution zones humides et recharge des aquifères ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Cout entretien réseau distribution - Désintérêt du public pour l'eau de distribution (eau en bouteille) - Modifications climatiques - Pollutions nitrates, pesticides (état moyen à médiocre pour le sud du territoire)
2 Eaux de surface	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité écologique des milieux aquatiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de stations d'épuration - Obstacles à libre circulation poisson, fragmentation des bassins versants - Accumulation rapide de grandes quantités d'eau dans les plaines inondables lors des précipitations 	<ul style="list-style-type: none"> - Milieux naturels de grande biodiversité associés aux cours d'eau - Présence du castor pour reconstitution zones humides ? - Grandes plaines inondables 	<ul style="list-style-type: none"> - Pertes de petits milieux humides (mares, mardelles, fonds marécageux) par intensification agriculture - Fragmentation des cours d'eau augmentée par étiage - Modifications climatiques - Espèces invasives en augmentation (dispersées par inondations) - Maladies émergentes (ex Astacus astacus) - Pollutions nitrates, pesticides (état moyen à médiocre pour le sud du territoire)
3 Forêt biotope	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction importante de la forêt dans la composition des paysages : 47% de l'ensemble du territoire est couvert par des bois et forêts - 65% des forêts gaumaises sont publiques - Forêt très diverse, résiliente 	<ul style="list-style-type: none"> - Propriétés forestières très éclatées (très petites, multiples petites propriétés privées) - Enrénements encore présents sur milieux de grand intérêt biologique 	<ul style="list-style-type: none"> - Labellisation des forêts : massif forestier de la Gaume ? - Gestion durable de la forêt ; intérêt des citoyens pour la forêt en tant que Bien Commun 	<ul style="list-style-type: none"> - Privatisation de la forêt - Santé des forêts : modifications climatiques, sécheresses à répétition, maladies émergentes, pression, du gibier - Pressions sur la ressource bois et notamment en lien avec la crise énergétique (surtout pour les communes où la forêt représente une grande part du budget), - Pressions du secteur éolien
4 Forêt économique	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion forestière en futaie jardinée avec mélange d'essences : forêts bien protégées et gérées - Part publique importante - Label PEFC 	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse du secteur de la transformation : peu de valorisation locale du bois. - Hormis papier (grosse industrie), et Recybois - Label PEFC trop mal connu - Exploitations forestières peu respectueuses de la forêt : orniérage engins de débardage - Problématique accès à la forêt par les publics résidentiel et touristique 	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt du public pour le bois local (mais problèmes de budget pour y accéder) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pression sur la ressource bois (papier, chauffage, panneaux) - Marché mondialisé, grandes exportations de produits bruts sans transformation - Pressions encore plus fortes quand pénuries d'énergie - Réchauffement climatique (sécheresses à répétition) et maladies émergentes – Scolytes des résineux ; incertitudes sur les espèces qui s'adapteront à ces modifications - Pression du secteur forestier pour la non remise en état des chemins après exploitation

AFOM Environnement (2/3)

#	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
5 Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> - 37 % de la surface du territoire en Natura 2000 <ul style="list-style-type: none"> o Grande qualité écologique de la forêt gaumaise o Prés de fauche Semois - EIC et HIC 		<ul style="list-style-type: none"> - Forêts reprises comme liaisons écologiques dans le SDT 	<ul style="list-style-type: none"> - Pressions sur le bois (voir ante) - Modifications climatiques, sécheresses à répétition, maladies émergentes
6 Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Richesse et diversité des milieux naturels - Nombreuses espèces faunistiques et floristiques rares en Belgique ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Les éléments spécifiques sont rares et fragiles 		<ul style="list-style-type: none"> - Effondrement de la biodiversité - Urbanisation, artificialisation (zonings industriels, nouveaux lotissement (GDLux) etc - Espèces invasives en augmentation - Pression du secteur éolien (impacts sur chiroptères) - Modifications climatiques
7 Surfaces protégées	<ul style="list-style-type: none"> - Biotopes rares dont certains ne se retrouvent qu'en Lorraine belge : crons, mardelles, ... : éléments ayant un impact positif sur les paysages ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de sensibilisation et d'information sur l'existence des zones naturelles : sites intéressants non valorisés auprès du grand public ; - Surfaces protégées insuffisantes et trop isolées : RNA et RND (1% territoire ?), RNF ?? - Peu de valorisation touristique de ces milieux naturels : manque de signalétique, etc 	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures de protection type RNA, RND, etc. ; - Cartographie RW de la structure écologique (mais pas encore disponible) - Création du PNVS avec inventaires et statuts protection forts - LIFE Connexions 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombreux sites naturels sont privés mais souvent très relativement protégés car en Natura 2000
8 Agriculteur	<ul style="list-style-type: none"> - Une grande partie du territoire est en zone agricole dont 40% en bio - Prés de fauche extensifs, vergers, arbres âgés (saules, etc), mares, zones humides de grand intérêt, berges, etc. - Présence de jeunes maraîchers bio - Présence abattoir à Virton - Présence importante de marchés et filières de consommation locale - Utilisation de certaines races pour gestion d'espaces naturels - 2 comices agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'intérêt des propriétaires, abandon et mort des vieux vergers, des vieux saules, des arbres en prairie - Agriculture extensive trop peu valorisée - Manque d'autonomie fourragère - Manque de « finition » des bêtes et de leur écoulement local - Difficultés de reprise des fermes par les jeunes - Difficultés d'accès au foncier 	<ul style="list-style-type: none"> - Aides dans le cadre de la restauration et plantation de vergers, des MAE, etc. qui assurent un maintien de ces milieux - Pack Biodiversité, intérêt des gens pour la plantation d'arbres (fruitiers ea) 	<ul style="list-style-type: none"> - Disparition des prés de fauche non amendés, des biotopes marginaux (crons, mardelles, etc.) ; - Manque d'encadrement pour les replantations - Modifications climatiques, sécheresses à répétition - Disparition des vieux vergers et des arbres âgés - Difficultés de l'agriculture extensive, petites exploitations - Culture du sapin de Noël en augmentation d'où pression accrue sur le foncier - Pression du secteur éolien et photovoltaïque - Baisse pouvoir d'achat d'où diminution de la consommation locale (à vérifier)

AFOM Environnement (3/3)

#	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
9 Milieux anthropisés	<ul style="list-style-type: none"> - Anciennes et actuelles carrières et sablières, anciennes voies de chemin de fer, anciennes mines, etc. : riches en biodiversité - Bâtiments agricoles, bâtiments anciens, publics et privés à aménager pour l'accueil de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de gestion de certains de ces milieux - Destruction de certains habitats lors de travaux ou de réaménagements ; par manque de concertation entre administrations, par manque de compétences en matière de biodiversité des opérateurs - Eclairage public : trame noire fragmentée - Urbanisation et artificialisation des sols trop importante (prox du GD Lux) 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de la biodiversité dans les carrières et sablières ; - Projets Life pour le soutien à la préservation et au développement de la nature - Hausse du coût énergie : limitation de l'éclairage public - Règlement communal de la Nature en projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Disparition "par réaménagement" des milieux d'exploitations anciennes, riches en biodiversité (anciennes carrières, anciennes voies de chemin de fer), réaffectation d'anciens sites industriels, etc. ; - Artificialisation des sols trop importante encore en augmentation - Bâti moderne anti biodiversité (notamment par isolation, parois sans microbiotopes, etc
10 Connectivités biologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Liaisons écologiques est-ouest cohérentes - Proximité France et de sa richesse biologique (Meuse) - Contiguïté avec PNAM, PNHSFA, recouvrement partiel par PNVS - Certains villages épargnés par remembrement - PAF Rouvroy - Pack Biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Etalement urbain - Construction continue - Artificialisation et minéralisation des surfaces - Mauvaise connaissance des TVBN - Recherche repreneurs pour Pack Biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation filières gestion et valorisation haies - Vannières 	<ul style="list-style-type: none"> - Fragmentation des habitats par : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etalement urbain, zonings ▪ Artificialisation et minéralisation surfaces - Pression du secteur éolien et photovoltaïque - EEE - Modifications climatiques - Moindre protection des arbres isolés et des haies (COdT)
11 Outils favorables à la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de Biodivercité qui a boosté l'intérêt pour les pratiques favorables à la biodiversité - Stratégie 360°, Yes We Plant, MAEC, etc - Existence d'associations de protection de la nature - Existence du Centre de Dépaysement de Buzenol 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu de communes en PCDN - Peu d'employés communaux biodiversité - Manque de compétences en matière de biodiversité, manque d'accompagnement par manque de RH - Manque de visibilité de ces assoc, manque de coordination entre elles 		
12 Compétences des publics		<ul style="list-style-type: none"> - Manque de compétences générales et particulières de tous les publics en matière de biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs de développement tq empreinte écologique, limites planétaires, indicateurs à calculer pour le territoire 	



Agriculture



AFOM Agriculture (1/2)

#	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
1	Géomorphologie des cuestas : relief dissymétrique avec front de côte pentu bordant les dépressions sur leur côté sud et revers plus doux sur leur côté nord		Relief varié incitant le développement de l' agriculture extensive et limitant les terres de labour + sommets ou parties ouvertes recherchés pour la construction de bâtiments agricoles	
2	Importance des prairies dans la surface agricole utile (80%) ;	Déprise agricole ancienne ayant entraînée des plantations forestières d'anciennes parcelles agricoles et qui subsistent encore ;	Nouvelle Politique agricole commune (2020) - Projet Agri'new : restauration d'anciennes parcelles agricoles - Les anciennes parcelles agricoles boisées retrouvent leur fonction d'origine (déboisement dans la zone agricole) ;	Nouvelle PAC : risque de diminution des prairies ? - Réduction des aides ? ;
3	Fonction importante de l'agriculture dans le maintien des paysages ouverts ;	Implantation des bâtiments agricoles en dehors des villages, souvent en zone sommitale, qui déstructurent le paysage - Difficulté pour les agriculteurs de trouver des terrains plats pour implanter les nouveaux bâtiments d'élevage : diminution de l'accessibilité au foncier - Certain pourcentage des terres exploitées sont urbanisables ;		Implantation des nouveaux bâtiments d'élevage en dehors des villages et sur les zones sommitales - Poursuite du développement de l'habitat sur les terres exploitées lorsque celles-ci sont en Zone d'habitat au Plan de secteur ;
4	Agriculture extensive qu'il faut favoriser pour maintenir la qualité paysagère et la biodiversité - Présence de Natura 2000 ;	Disparition des prairies fleuries et des cultures où les messicoles ont largement disparu ;	Diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires - Extensification en cours ;	Pratiques agricoles encore intensives à fort impact environnemental entraînant une chute de la biodiversité ;
5	Agriculture bio en augmentation en nombre d'exploitations et en surface (40% des surfaces et 32% des exploitations) ;	Les conversions et/ou le maintien en bio dépend de la PAC ;	Mesures Agro-environnementales (MAE) : bons outils de préservation de la biodiversité et des paysages - Augmentation de l'agriculture extensive par l'installation de jeunes agriculteurs pratiquant une agriculture plus durable (changement de pratiques, d'attitude, de génération, etc.) ;	

AFOM Agriculture (2/2)

#	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
6	Diversification de l'agriculture en cours ;		Possibilité de production diversifiée : maraichage, bio, élevage équestre, etc. avec de nouveaux producteurs qui s'installent ;	Anéantissement d'une décennie de diversification vers le secteur porcin par la gestion de la peste porcine africaine ;
7	Développement des circuits courts et présence de marchés de produits locaux ;	Prix des produits	Changement de mentalité des consommateurs : + de qualité, + de proximité ;	Inflations en 2022 a montré un recul de la consommation en produits locaux
8	Importance de la propriété publique (aisances communales) pour aider de jeunes agriculteurs ;		Nouvelle procédure et nouveaux objectifs d'aménagement foncier (localement : ex. Lamorteau/Torgny) ;	Diminution continue du nombre d'agriculteurs et augmentation consécutive de la taille des exploitations ;
9	Présence de nombreux arbres isolés ou de linéaires arbustifs antiérosifs comme support écologique.	Pratiques inadaptées et peu respectueuses du paysage lors de l'entretien des linéaires de bord de route ou de la campagne (affaiblissement des plants par le déchiquetage dû à l'utilisation de l'épareuse et développement de maladies).	Valorisation, dans certaines Communes, d'alignements longeant les chemins comme mode de production (ex. : peupliers, noyers, etc.).	Développement des pratiques d'entretien par déchiquetage (épareuse) au lieu d'utilisation d'outils adéquats (lamiers).
10	Parc National de la Vallée de la Semois : valorisation de toute une région avec des retombées dans tous les secteurs		Développement de l'offre d'hébergement, de la vente en circuits courts, de la transformation alimentaire...	
11	Climat tempéré	Episodes climatiques alternant entre sécheresse et pluie difficilement maîtrisables		Ecarts climatiques à tendance de plus en plus extrêmes



Culture et Éducation



AFOM Culture & Education

#	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
1 Vie artistique et associative	<ul style="list-style-type: none"> - Arts foisonnants : peinture, littérature, sculpture, théâtre, artisanat très vivant, riche et varié - Vie culturelle et associative très riche, variée, d'une grande vitalité, acteurs de la vie culturelle très actifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de visibilité pour les artistes et artisans : mise en valeur de villages d'artistes à développer en collaboration avec divers partenaires. - Infrastructures peu en accord avec les besoins culturels 	<ul style="list-style-type: none"> - Au cœur de la grande région 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion coûteuse des infrastructures et bâtiments culturels - Manque de fédération des organisations - Gestion administrative des statuts d'artiste
2 Identité et patrimoines culturels	<ul style="list-style-type: none"> - Identité culturelle gaumaise forte 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque une formation spécifique sur notre identité culturelle, manque de connaissances par les habitants - Manque de relève pour le patois gaumais 	<ul style="list-style-type: none"> - Académie, théâtre et littérature en patois. - Recherche d'authenticité par les touristes 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution des aides financières à la Culture
3 Visibilité – Communication – Coordination entre acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Festivals de grande ampleur et de grande qualité, renommés de loin, ambassadeurs gaumais renommés (JC Servais, Orval, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Offre des centres culturels peu mise en avant, manque de diffusion et de communication - Redondance et pléthore de sites web sans coordination territoriale 	<ul style="list-style-type: none"> - Internet: Un outil fédérateur permet de mutualiser et centraliser l'information. 	
4 Cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Cohésion sociale forte préexistante - Faculté d'intégration des nouveaux habitants 	<ul style="list-style-type: none"> - Précarisation de certaines populations (jeunes, personnes à faibles revenus, personnes âgées) - Fracture est-ouest 	<ul style="list-style-type: none"> - Effets positifs sur les écoles, l'économie,... 	<ul style="list-style-type: none"> - « glissements » de population à cause de la polarisation vis-à-vis du Grand-duché de Luxembourg - Isolements des personnes précarisées. Offre culturelle à différents niveaux.



Paysage et patrimoine



AFOM Aménagement du territoire, patrimoine et paysage (1/4)

#	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
1	Une géomorphologie de cuestas, unique en Wallonie : relief dissymétrique avec front de côte pentu bordant les dépressions sur leur côté sud et revers plus doux sur leur côté nord ;	Espaces sommitaux (ouverts et venteux) peu nombreux et très en vue (impact visuel important) - Certains sols dans les fonds de vallées sont imperméables et entraînent des inondations ;	Relief très varié incitant le développement de l'agriculture extensive et limitant les terres de labours ;	Zonage du Plan de secteur ne tenant pas toujours compte des caractéristiques géomorphologiques et paysagères
2	Double perception des paysages : horizons lointains toujours boisés déterminés par le relief en cuesta + creusements locaux dans les revers de côtes ;			Sommets de cuestas recherchés pour leur potentiel éolien - Constructions de bâtiments agricoles sur les sommets ou parties ouvertes du paysage ;
3	Frange boisée sur les fronts pentus des sommets de cuestas (Sinémurien, Domérien et Bajocien), signature paysagère de la Gaume ;			
4	Différences d'altitudes parfois significatives : jusqu'à 200 m en certains endroits (au niveau des fronts de cuesta) mais aussi d'amplitude "moyenne" dans les creusements des revers de côtes (jusqu'à 60 m) ;	Modifications du relief du sol (notamment dans les prairies humides) : remblaiements ;		Pentes potentiellement vulnérables à l'érosion - Constructions dans les zones inondables - Modifications du relief du sol (notamment dans les prairies humides) : remblaiements ;
5	Nombreux points et lignes de vue dont certain(e)s aménagé(e)s offrant des vues lointaines (depuis les sommets de cuestas) ; Paysages plus intimistes dans les creusements des revers de côtes ;		Aménagements de points de vue - Valorisation touristique ;	- Fermeture de points de vue paysager par la végétation ;
6	Rivières au cours naturel (Semois, Ton, Vire, etc.) : fonction paysagère structurante dans les dépressions de cuestas - Présence de nombreux méandres			
7	Ripisylve associée aux cours d'eau + fonds de vallées humides ; éléments de liaison écologique ;	Accumulation rapide de grandes quantités d'eau dans les plaines inondables lors des précipitations.		

AFOM Aménagement du territoire, patrimoine et paysage (2/4)

#	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
8	Structure originelle des villages à forte identité : habitat traditionnel groupé et structuré, espaces-rues caractéristiques, cœurs des villages souvent bien conservés, usoirs (forme spécifique) ;	Déstructuration de l'espace villageois par des extensions linéaires de l'habitat, principalement le long des voies d'accès aux villages (en raison du Plan de secteur qui le permet) jusqu'à créer des jonctions avec le prochain (perte d'identité) ;	Mise en place du SDT et CoDT dont les nouvelles options viennent en appui à la revalorisation de l'habitat groupé ;	Réserves foncières au Plan de secteur parfois mal localisées et permettant un développement des villages en ruban, etc.
9	Caractère jointif de l'habitat traditionnel des villages gaumais induisant une densité originelle élevée ;	Augmentation continue de la superficie globale occupée par l'habitat ;	Redensification des villages suite à la raréfaction des terrains et à l'augmentation du prix du sol ;	Développement de nouveaux immeubles à appartements dans des localisations inappropriées ;
10	Même denses, les villages gaumais présentent encore des espaces constructibles, libres d'occupation ;	Les parcelles libres font souvent l'objet de rétention foncière ;	Changement de mentalité par rapport aux « 4 façades » : volonté d'évoluer vers de l'habitat mitoyen (économie d'espace et d'énergie) ;	
11	Habitat traditionnel relativement bien conservé , volonté des habitants de mettre en valeur leur habitat et leur village (ex. : Chassepierre, Gérouville, Lamorteau, Ruelle, Torgny, etc.) ;	Fort contraste interne de la qualité du bâti dans certains villages - Affirmation récente de couleurs trop vives sur certaines façades (jaune, vert, rose, etc.) ;	Le bâti traditionnel est naturellement "climatisé" par le maintien d'une température fraîche en été dans les pièces d'habitation et dans la cave enterrée ou semi-enterrée ;	Difficulté d'isolation du bâti ancien en pierres traditionnelles avec encadrements apparents ;
12	Patrimoine vernaculaire : habitat traditionnel, petit patrimoine (lavoirs, fontaines, croix de chemin, arbres remarquables, etc.) : cadre de vie reconnu comme agréable avec un certain nombre de villages patrimoniaux (2 villages « Plus beaux villages de Wallonie » : Chassepierre et Torgny) ;	Certains éléments du patrimoine vernaculaire ont subi des transformations inadaptées (décapage des façades, percements inadéquats, clôture de certains usoirs...) ;	Tendance à rechercher de plus en plus des matériaux naturels et le savoir-faire local dans le cadre de projets de restauration du bâti traditionnel ;	Densification à l'extrême des projets de rénovation en appartements dans les bâtis traditionnels avec risque de perte d'identité - Utilisation persistante de thuyas dans les haies séparatives entre les jardins ;
13	Patrimoine remarquable souvent point d'appel dans le paysage (Châteaux et maisons fortes, églises, ruines et abbaye d'Orval, etc.) ;		Subsides de la Région wallonne dans le cadre de projets de restauration du patrimoine	Limitation des moyens financiers relatifs au patrimoine ;

AFOM Aménagement du territoire, patrimoine et paysage (3/4)

#	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
14	Niveau socio-économique : atout pour la rénovation de l'habitat ancien ;	Clivage sociodémographique est/ouest ;	Potentiel de rénovation dans l'habitat traditionnel ;	Pour les communes à l'est du PNG (Aubange, Étalle, Musson et Saint-Léger) : menace sur les silhouettes paysagères des villages, pression foncière ; Pour les communes à l'ouest du PNG (Florenville, Meix-dvt-Virton, Rouvroy, Virton et Chiny) : risque de « glissement » de populations moins aisées vers l'ouest - Moins de rénovation à l'ouest ;
15	Effort de produire des maisons contemporaines plus en cohérence avec l'habitat traditionnel ;	Habitat contemporain parfois mal intégré (matériaux, couleurs, etc.) ;	Développement des constructions basse consommation d'énergie ;	Perte d'identité territoriale dans l'architecture contemporaine ;
16	Présence de ZACC souvent non encore mises en œuvre ;	Localisation peu pertinente de certaines ZACC ;	Analyse dans la charte paysagère des différents enjeux liés à la mise en œuvre des ZACC ;	Mise en œuvre de certaines ZACC qui pourraient entraîner un impact paysager important ;
17	Présence de petites unités artisanales locales, bien intégrées.	Bâtiments commerciaux et industriels parfois mal intégrés et peu végétalisés (ex. : bâtiments commerciaux et industriels entrées de village).	Volonté d'intégrer davantage les bâtiments commerciaux et industriels en végétalisant les ZAE.	
18	Présence d'un Schéma de Développement Communal (ancien SSC) à Aubange, Florenville et Virton ;	Peu de Communes du Parc ont un SDC - Ancienneté de certains documents de planification spatiale ;	Mise en place d'un Schéma de Développement Pluricommunal ? ;	Manque de vision intercommunale et prospective ;
19	Présence d'un GCU à Aubange et Virton - Nuancier pour les façades rurales de Lorraine belge - Charte sur les usoirs ;	Nuancier sur les façades peu connu et peu diffusé (payant) donc peu utilisé ;		
20	Présence de Paysalia, Centre d'interprétation du Paysage à Florenville ;	Les PIP du Plan de secteur, désignés parfois plus pour la qualité biologique que paysagère ;	Charte paysagère du PNG - Prise de conscience de l'importance des paysages dans les outils d'urbanisme ;	

AFOM Aménagement du territoire, patrimoine et paysage (4/4)

#	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
21			Travaux de l'ADESA et mise en place de PIP, points de vue et lignes de vue remarquables ;	
22	Nombreux RBSR : Bleid, Chassepierre, Couvreur, Dampicourt, Gérouville, Gomery, et. --> gabarit et typologie de l'habitat préservé ;	Peu de PICHE (Périmètre d'Intérêt Culturel, Historique ou Esthétique) : Buzenol, Montquintin, Torgny, Vieux-Virton, Ruelle ;	Plus beaux villages de Wallonie : architecte à disposition des habitants qui souhaitent restaurer leur bâti - Sites à Réaménager (SAR) ;	
23	Acteurs qui peuvent conseiller et accompagner : MURLA, CATU, CCATM	Manque de sensibilisation des citoyens sur les outils existants ;	Animations menées par la Murla, PNG, etc. ;	
24	Bon maillage du réseau routier régional et communal ;	Mauvais état d'entretien de certains chemins et routes ;		Réseau routier de plus en plus dégradé ;
25	Réseau important de chemins, de voiries agricoles et de routes à caractère rural ;	Manque de connexions des voies lentes et réseau de voies cyclables sécurisées peu étendu ;	Réseau de voiries agricoles valorisables potentiellement comme réseau de voies lentes entre les villages ;	
26	Points de vue aménagés + présence de bancs, tables de pique-nique, etc. ;	Manque d'équipements sur des lieux moins touristiques ;	Développement de la découverte des paysages via la mobilité douce ;	Fermeture de points de vue paysagers par la végétation ;
27	Réseau TEC développé + présence d'une gare à Florenville, à Virton et à Halanzy ;	Les réseaux de transport en commun , tels qu'ils sont conçus, desservent peu les villages ;	Ligne Athus-Meuse (de fret) valorisable pour la liaison vers Luxembourg ;	Pas de rétablissement de la ligne de train Virton-Luxembourg avec comme conséquence l'augmentation de l'utilisation de la voiture par les travailleurs frontaliers sur l'axe est-ouest ;

La stratégie

Quelle vision pour l'avenir du Parc naturel de Gaume ?



À côté de ce thème fédérateur, 4 grands objectifs stratégiques et 9 objectifs opérationnels ont été validés en Assemblée Générale le 12 décembre 2022

Objectif stratégique 1 : Atteindre l'autonomie énergétique du territoire



Tester et définir de nouveaux modèles afin de mieux gérer production, stockage et consommation d'énergie



Encourager la réduction de la consommation d'énergie



Favoriser la production d'énergie sur le territoire tant de manière individuelle que collective

La stratégie

Objectif stratégique 2 : Accompagner les secteurs agricole et forestier dans leur nécessaire adaptation



Diversifier et adapter les productions agricoles et forestières compte-tenu du réchauffement climatique



Accompagner les exploitants agricoles et forestiers dans leur transition numérique

Objectif stratégique 3 : Renforcer l'identité gaumaise



Préserver et valoriser les patrimoines de Gaume (naturel, historique, social et économique)



Mettre en réseau l'ensemble des acteurs culturels et artistiques

La stratégie

Objectif stratégique 4 : Améliorer l'attractivité du territoire



Développer une offre qualitative touristique complète et respectueuse de l'environnement (infrastructures, hébergements, mobilité) sur le territoire



Développer les synergies entre acteurs pour permettre des expériences touristiques innovantes et neutres en carbone

Critères et sélection des pré-projets

Le concept de pré-projet est défini par le SPW dans le cadre de cette procédure d'appel à candidature LEADER. Il s'agit de solliciter les forces vives publiques, privées et citoyennes du territoire du Parc naturel de Gaume afin qu'elles définissent, par le dépôt d'un pré-projet dont le formulaire est

repris ci-après. La procédure d'appel à pré-projets se veut transparente et non discriminatoire. L'Assemblée générale du GAL Parc naturel de Gaume procédera à l'analyse et à la sélection des pré-projets sur base d'une grille de critères objectifs de recevabilité et de sélection reprise ci-après.

Critère de sélection	Pondération
Contribution à répondre aux enjeux du territoire	10
Caractère novateur pour le territoire	15
Intégration des habitants et associations du territoire	10
Capacité de favoriser les synergies entre acteurs du territoire	10
Capacité de générer des retombées économiques	10
Perspectives crédibles de pérennisation	15
Valorisation des ressources du territoire	10
Capacité de mise en œuvre (timing, budget, moyens humains)	10
Complémentarité avec des initiatives locales existantes	5
Caractère concret et opérationnel des résultats attendus	5
TOTAL	100

Critères et sélection des pré-projets

3 critères
permettront
d'évaluer le
caractère
recevable d'une
fiche de pré-
projet

1. **Complétude** du formulaire de réponse (fiche pré-projet ci-après). Tous les champs doivent être complétés avec les informations disponibles.

2. Le programme Leader a vocation à financer des **opérations de nature immatérielle**. Les projets hors territoire ou concernant des infrastructures, par exemple, ne peuvent être pris en compte .

3. Les actions proposées concernent tout le territoire. Un pré-projet doit idéalement rayonner sur les 10 communes du Parc naturel de Gaume. Une action proposée à l'échelle communale peut être retenue si elle est transférable au territoire **des 10 communes**.

Les pré-projets doivent impérativement s'inscrire dans le territoire des 10 communes suivantes : Aubange, Chiny, Étalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Virton.



Critères et sélection des pré-projets

Le nombre de projets est à définir selon leur importance financière sachant que le budget global maximal est fixé à 1.785.000€

1

- Chaque pré-projet doit impérativement répondre aux 3 critères de recevabilité expliqués ci-dessus. L'équipe du GAL Parc naturel de Gaume réalisera l'analyse de la recevabilité des différents pré-projets qui, s'ils sont recevables, seront présentés en Assemblée générale.

2

- L'Assemblée générale procédera à la sélection des différents pré-projets en prenant en compte les différents critères de sélection. Une cote globale sera attribuée à chacun de ceux-ci pour chaque pré-projet et sera assortie d'un commentaire global par critères proposé par l'AG. Les projets qui auront obtenu le plus haut pourcentage seront retenus pour la suite.

3

- Sur base de ces cotes et classements et en tenant compte de l'enveloppe budgétaire maximum fixée par le GAL, des pré-projets seront sélectionnés et feront l'objet d'une recommandation globale qui sera formulée par l'AG.

La phase suivante se déroulera en ateliers dédiés à l'élaboration de fiches-projets thématiques.

Calendrier

Date ou période	Objet
15 décembre 2022	Lancement de l'appel à pré-projets
10 janvier 2023	Séance d'information à Virton
11 janvier 2023	Séance d'information à Aubange
12 janvier 2023	Séance d'information à Florenville
13 janvier 2023	Permanence (9h à 16h) à la Maison du Parc de Rossignol
21 janvier 2023	Clôture de l'appel à pré-projets
23 janvier 2023	Sélection des pré-projets
Février - mars 2023	Rédaction des fiches-projets
21 avril 2023	Remise de la candidature finale

Remarques

Les pré-projets sélectionnés seront approfondis, éventuellement regroupés avec d'autres, au sein de fiches-projets lors de groupes de travail menés en présence de leurs auteurs et de toutes personnes intéressées par la thématique des fiches-projets.

Les dossiers de candidatures seront ensuite évalués par un comité de sélection, puis, à l'automne 2023, le Gouvernement wallon sélectionnera 20 GAL. Les projets pourraient commencer début 2024.

Fiche pré-projet

Afin d'introduire une proposition de projet, il est indispensable de compléter la fiche de pré-projet disponible en ligne :

<https://parc-naturel-gaume.be/nos-projets/leader-2023-2027/>

Ce formulaire comprend les données de base de votre proposition. Il doit être complété pour chaque rubrique et être le plus précis possible, afin de permettre une bonne évaluation en vue de la sélection.

- Le cadre Identification de l'auteur doit être complété par le porteur de pré-projet. Le nom de l'association qu'il représente doit être conforme à son identifié officielle. L'adresse du siège social doit bien être complétée.
- Le cadre Description du projet doit être rédigé avec beaucoup de clarté pour bien comprendre le projet proposé.
- Le titre, qui doit être explicite, peut évoluer par la suite lors des regroupements de pré-projets.
- Le contexte doit permettre de faire lien avec les enjeux et objectifs stratégiques du GAL ; il est d'ailleurs demandé, après avoir donné la description du projet (actions concrètes) et les résultats attendus, d'argumenter le projet en relation avec la stratégie .
- Les partenariats envisagés doivent le cas échéant être précisés, ils vont notamment permettre d'appréhender le rayonnement du projet sur le territoire.
- Enfin, une estimation du coût global du projet doit être apportée et justifiée. Nous rappelons que le programme Leader n'a pas vocation à financer des investissements.

Les formulaires dûment complétés doivent nous parvenir par mail **pour le 20 janvier 2023 à minuit au plus tard** uniquement à l'adresse contact@pndg.be sous peine d'irrecevabilité. Le formulaire doit être envoyé en WORD **et** en PDF signé et scanné.

Nous avons besoin de vous, vos idées sont les bienvenues !

Nous sommes conscients de la complexité de la démarche, nous sommes là pour vous guider et répondre à vos questions lors des séances d'information dont les dates se trouvent sur le calendrier.

Editeur responsable :

Nicolas Ancion
Rue Camille Joset, 1
6730 Rossignol